



www.anguerny.fr
commune membre de la
communauté de communes
Cœur de Nacre

Etaient présents :

M. Jean-Luc
GUILLOUARD,
Maire ;

M. Didier AUTRET,
M. Benoist DESVENAIN,
Mme Régine FOUQUET,
M. Philippe DORAND,
M. Jérôme BOUCHARD,
M. Jean-Yves PUCELLE,
(M. D.)

Adjoints ;

Mme Astrid LEGAC,
Mme Félicia LE PREVOST,
Mme Annette MAHE,
M. Guy ALLAIS,
M. Stéphane DAVID,
M. Patrick LE BRET,
M. Alain LEMARINIER,
M. Samuel LEVILLAIN,
M. Thierry RANCHIN,
M. Alain YAOUANC,

Conseillers ;

Etait(aient) absent(s) excusé(s) :

Mme Nathalie CHARUEL,
M. Jean-Louis GERARD,
M. Olivier GUYARD,
Mme Laure BRAULT,

M. Alain YAOUANC

a été désigné secrétaire de
séance, conformément à
l'article L. 2121-15 du
CGCT.

**Conseillers en
exercice : 21
Présents : 17
Votants : 17**

Date de convocation :

23 mars 2018
Fin de séance : 23h50

Prochains conseils :

16 mai,
27 juin 2018

République Française - Département du Calvados Commune de COLOMBY-ANGUERNY COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2018

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Le conseil municipal étant constitué de 21 membres, le quorum est de 11. Le maire constate la présence de **17** conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

En cette journée d'hommage au Colonel Arnaud Beltrame, M. le Maire tient à ce que la commune s'associe totalement à cet hommage et demande une minute de silence en mémoire de son sacrifice suprême pour lutter contre le terrorisme. A l'issue de la minute de silence, les membres du Conseil entonnent La Marseillaise.

Il demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance de conseil municipal, M. le Maire remercie les deux conseillers départementaux, Mme Christine Durand et M. Cédric Nouvelot de leur présence, afin d'aborder des sujets en rapport avec le département.

vers 19h 40, la réunion de conseil municipal a repris afin de délibérer sur l'ordre du jour proposé. Auparavant, le maire demande de rajouter deux délibérations, l'une pour retenir un bureau de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs et l'autre pour créer un poste permanent à temps non complet de 18/35e d'adjoint administratif principal de première classe.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Intervention de Christine Durand et Cédric Nouvelot, Conseillers départementaux

Les 2 Conseillers départementaux font le tour des communes.
Rappel des missions

- Compétences du département : commission autonomie et handicap pour Mme Durand et solidarité des territoires pour M. Nouvelot. Les 2 conseillers départementaux participent aussi à d'autres commissions.
- Besoins du canton et représentation du Conseil départemental dans les instances officielles du canton ou du département. Par ailleurs, un contrat de territoire a été signé entre le Département et la Communauté de communes « Cœur de Nacre ». Il est à souligner le lien avec le tissu associatif local.

Des réunions publiques de mi-mandat seront proposées au public.

L'accès de la commune au contrat APCR¹ est bloqué par une opération pluriannuelle - maison d'ici - . La commune ne bénéficie pas du contrat de territoire.

Néanmoins, des projets patrimoniaux sont à prévoir, notamment la réparation de l'église Saint-Vigor. Ce projet ne serait malheureusement pas éligible à l'APCR² car l'église n'est pas inscrite comme Monument historique.

Il est prévu une sécurisation de la circulation douce au niveau du futur

¹ APCR : Aide aux Petites Communes Rurales

	<p>rond-point du radar (CD 404), et une voirie douce jusqu'au rond-point du Nouveau Monde, endroit destiné dans le futur à une zone de covoiturage ou de transfert vers les transports en commun.</p> <p>Le point est fait sur les projets de piste cyclable, avec le souhait des élus d'une connexion vers Douvres (VC1) et vers Caen.</p> <p>L'attention du Département est attirée sur l'entretien des fossés sur les RD.</p> <p>M. Nouvelot précise la méthodologie de programmation des travaux : consultation des maires et des communes, priorités, planification.</p> <p>Le Maire délégué de Colomby-sur-Thaon attire l'attention sur l'anomalie de la répartition des élèves de la commune nouvelle entre les 2 collèges de Courseulles et de Douvres-la-Délivrande.</p>
	<p>Délibération : retenir un bureau de Coordination, Sécurité et Santé pour suivre les travaux de rénovation de la maison Dîmière</p> <p><u>Délibération n° 18022</u></p> <p>Afin de suivre les prochains travaux de rénovation, une consultation auprès de plusieurs cabinets (leur mission consiste en la coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs) a été réalisée par le maître d'œuvre et l'architecte.</p> <p>Il est proposé de retenir le bureau Veritas construction pour les missions énumérées au-dessus.</p> <p>La rémunération est fixée à 2 360€ HT pour la phase conception de 360 € HT, phase réalisation des travaux pour 2 000 € HT.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix des présents, de retenir le bureau Veritas construction pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de protection de la Santé des travailleurs et d'autoriser le maire à signer tous les documents en rapport avec cette délibération.</p>
01 257	<p>Délibération pour l'indemnité de gardiennage de l'église communale</p> <p><u>Délibération n° 18-023</u></p> <p>Le maire présente la demande pour l'indemnisation applicable suivant les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2014 pour le gardiennage de l'église communale pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le montant de l'indemnité allouée pour l'année 2018 est fixé à 120,97 €.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité des présents, et une voix contraire, la délibération pour cette demande et valide le versement de la somme de 120,97 € pour l'année 2018 et accepte d'inscrire ce montant au budget de la commune.</p>
02 258	<p>Délibération pour créer un poste permanent à temps non complet de 18/35^e d'adjoint administratif principal de première classe</p> <p><u>Délibération n° 18024</u></p> <p>Le maire propose la création d'un poste permanent à temps non complet de 18/35^{ème} heures par semaine d'adjoint administratif principal de première classe à compter du 1^{er} juin 2018.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, de créer un poste permanent à temps non complet de 18/35^e d'adjoint administratif principal de première classe à compter du 1^{er} juin 2018.</p>
03 259	<p>Délibération pour détermination du taux de promotion d'avancement de grade</p> <p><u>Délibération n° 18025</u></p>

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante : **Catégorie C**

Filières	Grades d'avancement	Ratios
Administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%

Après avoir pris connaissance du dossier par M. Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, ce ratio pour cette filière et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte ou document en rapport avec ce dossier.

04
260

Informations diverses :

- **Commission électorale** : remerciement à la commission, qui s'est réunie les 8 janvier et 26 février 2018 pour rectifier les listes électorales de la commune afin de constituer une liste constituée de deux bureaux distinct :

Liste électorale	Femmes	Hommes	Total
Bureau 1 - L'école	257	238	495
Bureau 2 - L'école	228	231	459
Total	485	469	954

- **ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie)** : Les bulletins de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

Date du prélèvement	Lieu du prélèvement	Date affichage en mairies
13 mars	Robinete école Anisy	28 mars 2017

Vous pouvez consulter les résultats sur le site internet de la commune ou du gouvernement : <http://orobnat.sante.gouv.fr>

- **Enquête publique pour l'aménagement des deux bassins versants de la mare d'Anguerny et du Nouveau monde sur la commune de Colomby-Anguerny** : une permanence se tient à la mairie de Colomby-Anguerny du 12 mars au 11 avril 2018 ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/645>.

Calendrier :

- 29 mars : réunion du conseil communautaire à Douvres la Délivrande
- 31 mars : atelier frelons asiatiques - création de pièges par l'association Colomby-anguerny Anim'
- Ramassage des déchets verts pour le 1^{er} semestre 2018 : 6 et 20 avril, 4 et 18 mai, 1^{er}, 15 et 29 juin.
- 7 avril : carnaval organisé par l'association des parents d'élèves du RPI - Départ de la salle du Colombier.
- 8 avril : 16^e tour de l'intercommunalité « Cœur de Nacre » 9h au bâtiment intercommunal de la Fossette « Le Transfo » (marche, vélo, VTT, joggeurs, etc...)
- du 25 au 28 mai : Le comité de jumelage East Woodhay reçoit ses amis Anglais.
- 27 mai : Randonnée pédestre à Cancale - contact Jacques Besnard 06 60 37 54 51
- 8 mai : cérémonie du 8 mai 1945 au monument aux morts dans le cimetière d'Anisy à 9h 30.

- 9 juin : cérémonie du 6 juin au monument devant la salle du colombier de Colomby-sur-Thaon
- 26 novembre : collecte des encombrants en porte-à-porte
- 9 décembre : arbre de Noël des enfants de la commune
- 27 janvier 2018 : repas des aînés

**Interruption de séance à 20h10
Reprise du conseil municipal à 22h30**



Avant de reprendre, M. le Maire remercie la présence de M. Jean-Marc Legros, trésorier du centre des finances publiques de Ouistreham, ainsi que les membres de la commission des finances, Mmes Astrid Legac, Annette Mahé, MM. Alain Lemarinier, Benoit Desvenain, Jérôme Bouchard, Jean-Yves Pucelle et le responsable de la commission, M. Didier Autret, 1^{er} adjoint, pour sa grande implication.

M. Le Maire remercie aussi Mme Sandrine Maire, secrétaire de mairie pour son travail sur les finances communales.

05
261

Compte administratif 2017 de la commune de Colomby-Anguerny

Délibération n° 18026

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal, après avoir écouté les explications de M. Didier Autret, adjoint aux finances, donne la parole à Mme Régine Fouquet qui demande à l'ensemble des conseillers de délibérer et d'approuver, le Compte Administratif 2017 de la commune de Colomby-Anguerny,

Les conseillers votent à l'unanimité des présents le compte administratif.

Année 2017	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	408 124,04 €	514 875,59 €	106 751,55 €
Investissement	262 060,60 €	123 099,87 €	-138 960,73 €

Reports de la commune de Colomby-Anguerny de l'année 2017 :

Fonctionnement – Recettes 100 492,48 € et

Investissement – Recettes 355 543,28 €

Résultat cumulé pour l'année 2017 :

Année 2017	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	408 124,04 €	615 368,07 €	207 244,03 €
Investissement	262 060,60 €	478 643,15 €	216 582,55 €

soit un résultat total de 423 826,58 € **fin d'année 2017**

Compte de gestion 2017 de la commune de Colomby-Anguerny :

Délibération n° 18027

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité des présents le compte de gestion 2017 en tous points conforme au compte administratif de la commune de Colomby-Anguerny, présenté par Monsieur le Trésorier du

06
262**Tableau des comptes d'affectation des résultats 2017 :**
Délibération n° 18028

10 68 Part affectée à l'investissement	R 002 part à reporter année suivante en fonctionnement	R 001 part à reporter en investissement
82 000,00 €	125 244,03 €	
		216 582,55 €

Le conseil municipal approuve le tableau ci-dessus et vote à l'unanimité des présents les affectations 2017 sur l'exercice 2018.

07
263**Rappel des Taux des taxes communales pour l'année 2018**

Pas de changement sur le taux des taxes communales

Délibération n° 18029

<u>Taxes 2018</u>	<u>Colomby-Anguerny</u>	<u>Produits attendus</u>
Taxe d'habitation	9,38%	99 000
Taxe Foncière	17,41%	103 000
TFNB³	30,60%	20 000

Le conseil municipal approuve le tableau et vote à l'unanimité des présents les taxes communales pour l'année 2018.

08
264**Délibération pour l'attribution des subventions 2018****Délibération n° 18030**

Colomby-Anguerny Anim	900 €	Polyhandicapés	40 €
Association de gymnastique pour individus motivés - AGIM	120 €	Association Gymnastique volontaire d'Anguerny	300 €
ADMR Thaon + Région	350 €	Comité Juno	160 €
Comité de jumelage East-Woodhay	420 €	M'as-tu vu ?	60 €
Les Amis de Poulbot	90 €	Les cyclos du Thaon	160 €
Westlake Brother's Souvenir	50 €	ACVG Anc. Combat.	30 €
ASNORA - association d'astronomie	80 €		

Le conseil municipal approuve le tableau de mise en commun et vote chaque subvention ligne par ligne à l'unanimité des présents.

³ TFNB : taxe foncière sur le non-bâti.

**Tarifs communaux : Approbation des tarifs communaux 2018
applicables au 1^{er} avril 2018**

09
265

Délibération n° 18031
Salles communales

Mairie – Habitants	Tarifs	Arrhes	Caution
2 jours (Week-end ou fériés)	260 €	130 €	400 €
3 jours (du samedi au lundi soir)	310 €	140 €	400 €
Dîmière – Habitants			
Semaine L, M, M, J	270 €	170 €	450 €
2 jours - Week-end	490 €	170 €	450 €
3 jours ou Pâques	580 €	170 €	450 €
Dîmière – Extérieurs			
Semaine L, M, M, J	350 €	250 €	500 €
2 jours - Week-end	610 €	250 €	500 €
3 jours ou Pâques	720 €	250 €	500 €
Colombier - Habitants			
Semaine L, M, M, J	240 €	170 €	450 €
2 jours - Week-end	450 €	170 €	450 €
3 jours ou Pâques	520 €	170 €	450 €
Colombier - Extérieurs			
Semaine L, M, M, J	320 €	250 €	500 €
2 jours - Week-end	570 €	250 €	500 €
3 jours ou Pâques	670 €	250 €	500 €

Tarif électricité : 0,21€ / KWh consommé à compter du 1^{er} avril 2018.
Consommables : eau et sel machine : 10 € (1j) – 12€ (2j) – 16 € (3j)

Tables extérieures pour les utilisateurs des salles	5 € / table
---	-------------

**Coût horaire des agents de la commune pour facturation
diverses : ménage, entretien divers, tombe cimetièrre, etc...**

Secrétaire de mairie	27,90 €
Agent communal, entretien cour, etc...	22,06 €
Agent ménage, entretien salle, etc...	16,60 €
Coût horaire pour le ménage des salles	23,58 €

Concession cimetièrres Saint-Martin et Saint-Vigor

	Durée	Pleine terre ou caveau	Columbarium	Cavurne avec plaque	Cavurne sans plaque
Habitant	30 ans	150€	550€	550€	400€
	50 ans	250€	650€	650€	500€
Extérieur	30 ans	500€	900€	900€	750€
	50 ans	850€	1 250€	1 250€	1 100€

Jardin du souvenir (plaque)	210€
-----------------------------	-------------

Les services : photocopies

Format A4	Une	0,18 € en N/B	0,36 € en couleur
Format A3	Une	0,36 € en N/B	0,72 € en couleur

Les tarifs de mise à disposition des locaux sont inchangés.

Après avoir pris connaissance de tous les tarifs communaux, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents cette délibération à compter du 1^{er} avril 2018.

10
266

Présentation et vote du budget primitif 2018 – par chapitre budgétaire
Délibération n° 18032

M. Didier Autret, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2018

B.P. 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	631 900 €	631 900 €
Investissement	634 300 €	634 300 €
Total	1 266 200 €	1 266 200 €

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2018 par chapitre, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50